

Compte rendu de colloque L'agriculture durable, une chance pour l'eau en Bretagne

3^e colloque organisé par l'association Eaux et rivières de Bretagne,
27 novembre 1999, Carhaix (Finistère)

ANNE-PAULE METTOUX

ANNE-PAULE METTOUX
Doctorante en sociologie,
Ladyss-CNRS
7, rue du Berry
91160 Longjumeau
Tél. : 01 69 34 49 24
Email : jm@dcmr.polytechnique.fr

Ce 3^e colloque de l'association Eaux et Rivières de Bretagne était divisé en trois parties.

Des expériences en marche vers l'agriculture durable

La première partie traitait des expériences de développement durable. La diversité des cas exposés a montré qu'il n'existait pas une représentation de l'agriculture durable, mais des interprétations variées. Quatre agriculteurs sont intervenus.

Plan de développement durable (PDD) pour la production porcine en Finistère

Cette démarche s'inscrit dans une recherche nationale et régionale sur le développement durable au sein d'un réseau d'agriculteurs. Elle est fondée sur la définition de l'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture viable, socialement équitable le long de la filière, respectueuse de l'environnement et transmissible. Pratiques et produits doivent être valorisés. Parallèlement, il a été proposé un travail avec le monde extérieur, consommateurs et environnementalistes.

L'organisation d'un PDD comporte plusieurs étapes : diagnostic territorial ou par filière (en particulier pour les porcs), diagnostic de l'exploitation (situation globale de l'exploitation), rédaction d'un cahier d'objectifs et contractualisation.

Cedapa, Côtes-d'Armor

Le Cedapa, Centre d'études pour un développement agricole plus autonome, a été créé par des exploitants agricoles. Ses objectifs sont de montrer qu'il est possible de s'installer en agriculture d'élevage sur des surfaces relativement petites et dans des ateliers d'élevage en rapport avec cette surface, de réduire les consommations intermédiaires et de se situer dans le long terme, en particulier en respectant les sols.

L'agriculteur intervenant nous a exposé le bilan sur cinq ans de la méthode Cedapa réalisé par l'Inra. L'expertise scientifique et pluridisciplinaire s'est déroulée sur 21 exploitations travaillant sur deux bassins versants. Les résultats de cette recherche ont montré que le meilleur compromis économique, environnemental et social reposait sur un élevage mixte et alternatif.

Farre

Le Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement (Farre) est une association nationale et internationale. Elle a été créée en 1993 et regroupe 160 fermes de rencontre dont 33 en Bretagne. Son but est de concilier l'objectif économique avec la qualité des produits et l'environnement. L'important est de mettre en place de bonnes pratiques. Chaque exploitation réalise un diagnostic agronomique pour connaître ses sols. Chaque parcelle est étudiée. Ce diagnostic permet de répartir les déjections animales, de calculer les intrants et de prévoir la rotation des cultures.

Les fermiers de l'Argoat

Les fermiers de l'Argoat présentent une production labellisée de volailles, d'œufs et de porcs sur l'ensemble de la filière. La mise en place d'un label de qualité a obligé les producteurs à se fédérer au sein d'un groupement de qualité. Chaque opérateur de la filière est représenté. Chaque opération est présente dans le certificat et doit être vérifiable. La production est moins intensive que dans la production standard. Les contraintes sont fortes car la législation est contraignante.

Chaque approche relève d'une conception différente de l'environnement et de l'agriculture. Toutefois, la volonté d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et la nécessité de s'appuyer, pour la mettre en place, sur un réseau sont fondamentales. L'entraide entre agriculteurs est essentielle. En groupe, les démarches individuelles sont validées et socialement reconnues. À l'échelle du groupe se prennent les décisions et les orientations d'une exploitation.

Comment définir la durabilité des exploitations agricoles ?

La deuxième partie était consacrée aux méthodes d'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles. Deux méthodes ont été exposées.

Le diagnostic Solagro

Solagro est une association toulousaine créée en 1981. Son objet est le développement durable. Elle a surtout réfléchi aux énergies renouvelables. Sa

Contact :
Eaux et Rivières de Bretagne
12, rue Lanveur
56100 Lorient
Tél. : 02 97 87 92 45
Fax : 02 97 37 29 28
<http://assoc.wanadoo.fr/erb/>

démarche repose sur l'initiation, la réalisation, la formation et l'information. Elle s'est ensuite intéressée à l'évaluation du diagnostic agricole en partant des différents outils d'évaluation existants : réglementation environnementale, référentiels d'exploitation, démarche ISO, entretien environnemental, prime agri-environnementale... Or, il n'existait pas d'outil en liaison avec l'attente des consommateurs par rapport à l'environnement. Comment évaluer les cahiers des charges en fonction de l'image ? Un besoin de transparence et de compréhension a émergé.

Le diagnostic agri-environnemental a commencé en 1994 à l'échelle de l'exploitation agricole. Six thèmes ont été retenus : l'eau, le sol, l'air, la biodiversité, le paysage et la consommation de ressources non renouvelables. Des indicateurs ont été créés en prenant en compte les règlements et les textes scientifiques : durée de pâture, haies et lisières existantes, consommation d'énergie... Quatre critères intégrateurs ont également été sélectionnés et hiérarchisés : mixité, rotation-assolément, intrants, espace.

Ce diagnostic permet d'obtenir une présentation générale du système d'exploitation. L'association travaille à présent à un outil capable de mesurer l'état de l'environnement et de l'économie. Plusieurs scénarios, de l'intensif au biologique, sont proposés. L'objectif est de comprendre le processus de changement d'un système à un autre.

La méthode Idea

La méthode Idea a été élaborée par un groupe d'enseignants, de chercheurs et d'ingénieurs à la demande du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif était d'évaluer la durabilité des exploitations agricoles. Il fallait un outil de diagnostic global pouvant servir d'aide à la décision. Néanmoins, cet outil devait être pédagogique pour être utilisé par les étudiants et par les agriculteurs.

La question de départ était pourquoi et comment faire pour évaluer la durabilité. L'évaluation est une mesure à laquelle on associe une qualification et elle suppose l'existence d'une valeur de référence.

Celle-ci peut être soit l'objectif que l'acteur se donne à lui-même, soit l'objectif assigné à l'acteur par son corps social de manière incitative, soit un objectif nommé. La durabilité agricole se mesure économiquement (produire en quantité suffisante pour une qualité acceptable), socialement (bonne condition d'existence) et écologiquement.

L'échelle choisie est l'exploitation agricole. L'évaluation porte sur des pratiques sociales, agronomiques et économiques et sur des pratiques combinées dans un système. Une grille structurée autour de trois volets a été réalisée. Dans chaque niveau, des indicateurs sont fixés avec des notes variables en fonction de l'importance du critère. Les trois volets sont la durabilité agro-écologique, la durabilité socio-territoriale, la durabilité économique.

Une liste d'objectifs à atteindre a été dressée. Les problèmes rencontrés sont liés à la définition des indicateurs et à leur fiabilité. La méthode n'est pas encore validée.

Les Contrats territoriaux d'exploitation : outils du développement durable ?

La troisième partie était réservée aux Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et à leur mise en œuvre. Un représentant de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt a rappelé les modalités des CTE. Le CTE est une des dispositions de la nouvelle loi d'orientation.

Il est défini par une multifonctionnalité, économique, sociale et écologique. Il est un contrat entre un agriculteur et les pouvoirs publics. L'agriculteur le choisit. Il repose sur le volontariat. L'objectif est de tendre vers une agriculture durable dans un cadre collectif avec un projet sur l'ensemble de l'exploitation (volet économique et volet environnement et territoire). Les mesures sont préconisées localement et sont donc extérieures à l'agriculteur. Après l'agrément du contrat par le Préfet, une participation financière est proposée. L'engagement est de cinq ans. Un des inconvénients est cette limitation dans le temps.

Néanmoins, le CTE est un outil à grande échelle, accessible à tous les agriculteurs. En Bretagne, l'objectif est de rétablir la qualité de l'eau avec une fertilisation raisonnée, une utilisation raisonnée des phytosanitaires.

Le dernier intervenant fut le président du Conseil général du Finistère et de la commission de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il a présenté le CTE comme un outil plutôt qu'une politique. Il a souligné la nécessité d'agir dans la transparence et dans la cohérence en ayant conscience de la difficulté à marier politique agricole commune et politique régionale, sachant que le problème pour les élus est de savoir à quel point les collectivités seront engagées.

Ce colloque s'inscrit dans une réflexion plus générale sur l'agriculture bretonne, sur les conséquences de son modèle agricole et sur les solutions alternatives.

Les débats qui ont suivi les exposés ont été intenses. Les cas particuliers proposés ont soulevé de vives réactions de la part des écologistes et de différents agriculteurs, en fonction des réseaux auxquels appartenaient les intervenants. Ainsi, le réseau Farre a-t-il été critiqué. Des doutes sont apparus quant à la volonté réelle du réseau de s'engager à baisser les intrants puisque de grandes marques de phytosanitaires y adhèrent.

L'incertitude des scientifiques à mesurer et à définir la durabilité a aussi été mise en évidence. Les méthodes d'évaluation restent encore expérimentales. L'importance du social, comme facteur explicatif de la transformation d'une exploitation vers tel ou tel type d'agriculture demeure inexplorée.

Enfin, la discussion sur les CTE a montré les différences d'interprétation possibles d'une loi. D'un côté, l'administration interprète les textes à la virgule près, mais en incorporant dans sa définition tous les exploitants agricoles souhaitant mettre en place une agriculture plus respectueuse de l'environnement. De l'autre, les écologistes et les agriculteurs alternatifs considèrent les CTE comme une aide à l'agriculture alternative ou biologique. Les exploitants de type intensif devraient être exclus de ces aides. Toute la contradiction des CTE est ainsi apparue dans le débat.